



## Comment aider un enfant ayant un TSA<sup>1</sup> au LJR PAI et Coordination TSA

La "**Coordination TSA**" a été créée afin de mieux accompagner dans leur scolarité à l'école primaire les enfants souffrant de Troubles Spécifiques des Apprentissages.

Ce centre de ressources s'est fixé pour **objectifs** de:

- **recenser** les ressources disponibles au niveau de la Bavière ainsi que les ressources thérapeutiques francophones dans Munich et ses environs, et en comprendre le fonctionnement et les modalités
- **informer** les parents comme les enseignants sur ces possibilités
- **travailler conjointement** avec les enseignants qui le souhaitent au dépistage et aux pistes de travail pour les enfants ayant des TSA
- **le lien** entre les différents partenaires éducatifs en cas de problème de langue (conversation téléphonique avec une orthophoniste germanophone par exemple) si cela est souhaité par l'enseignant
- **faire appliquer les textes de lois**, dans le contexte d'un établissement français à l'étranger, décrétant que l'école doit prendre en compte les handicaps des enfants, ainsi que les textes de lois allemands
- **rédiger** un PAI spécifique pour les « DYS » (dyslexie, dyscalculie, dyspraxie ou encore troubles de l'attention...)
- **aider** si nécessaire les équipes éducatives à la rédaction de PAI ou de PPRE
- **aider** les parents dans le parcours à suivre lorsqu'on découvre que son enfant présente un trouble des apprentissages.

### Les ressources humaines

A l'heure actuelle, elles sont centrées autour de l'équipe de direction, M. Reignier et Mme Dehnel, ainsi que d'une enseignante française, Marie-Alix Cuny, auxquelles pourront s'ajouter un(e) enseignant(e) allemand(e) et d'autres collègues.

Un partenariat avec le secondaire dans le cadre de la liaison CM2 – 6<sup>ème</sup> est mis en place pour mieux assurer le suivi des enfants ayant des TSA : travaillent ensemble les enseignants de CM2, et la coordination TSA pour le primaire, les enseignants de 6<sup>ème</sup>, le proviseur adjoint et l'infirmière scolaire pour le secondaire.

### Comment joindre le Centre de Ressources :

Les parents peuvent joindre Mme Cuny en téléphonant au secrétariat 089 / 68 999 77 22, et en laissant leurs coordonnées, ou par email : [CordinationTSA@lycee-jean-renoir.de](mailto:CordinationTSA@lycee-jean-renoir.de).

En 2014-2015, Mme Cuny est disponible sur rendez-vous le mardi matin de 8h15 à 9h.

---

<sup>1</sup> TSA : Trouble Spécifique des Apprentissage



## LE PAI : un projet pour aider les élèves ayant des Troubles Spécifiques des apprentissages (TSA)

### Qu'est-ce que le PAI ?

« Le projet d'accueil individualisé (PAI) est avant tout une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade.

Il a pour but de faciliter l'accueil de cet enfant mais ne saurait se substituer à la responsabilité des familles. Le rôle de chacun et la complémentarité des interventions sont précisés dans un document écrit. (...) Ce document organise, dans le respect des compétences de chacun et compte tenu des besoins thérapeutiques de l'enfant, les modalités particulières de la vie quotidienne dans la collectivité et fixe les conditions d'intervention des partenaires. (...) » in *Circulaire du 8 septembre 2003*.

### Quand et comment faire un PAI ?

Lorsque l'enfant souffre de troubles spécifiques des apprentissages, il est dans son intérêt de rédiger un PAI afin de faciliter sa prise en charge et de travailler en équipe pour l'aider à progresser.

C'est aux parents de demander un PAI pour leur enfant à l'enseignant de celui-ci. Le PAI peut aussi être proposé par la direction aux parents.

### Qui élabore le PAI ?

Pour constituer un Projet d'Accueil Individualisé, une équipe éducative va être formée. Elle est constituée des parents de l'enfant, de l'équipe pédagogique (enseignants, direction, coordination TSA), et des intervenants extérieurs à l'école (psychologue, orthophoniste, ergothérapeute...)

En fonction des observations faites en classe et de l'avis des professionnels extérieurs, les objectifs du PAI seront fixés et les moyens pour les atteindre seront définis. Le PAI est ensuite rédigé par les enseignants de l'enfant concerné puisqu'il s'agit d'un document scolaire. Il est cependant à noter que la partie « Projet thérapeutique » est remplie directement par le thérapeute concerné et qu'aucune modification n'y sera portée sans son accord.

Il est ensuite proposé aux parents et signé par eux, par l'enfant et par l'école. Ensuite, il est transmis aux intervenants extérieurs qui le signent à leur tour.

### Quels sont les différents points abordés dans le PAI ?

Le PAI est organisé en différentes parties pour faciliter la prise en charge de l'enfant et de ses troubles.

La partie intitulée « Projet pédagogique et éducatif » présente les acquis et difficultés scolaires de l'enfant et la manière dont les enseignants vont individualiser leur pédagogie pour aider l'enfant à acquérir les compétences des programmes scolaires. C'est là aussi qu'est indiqué si l'élève bénéficie de soutien sur le temps scolaire et quelles sont les modalités de prise en charge.

Cette partie permet aussi le cas échéant de mettre en valeur les objectifs concernant la prise en charge éducative de l'enfant : difficultés de socialisation, manque de confiance en soi ou autres difficultés comportementales.



C'est là aussi que sont abordées les questions pratiques et matérielles concernant la prise en charge des troubles à l'école.

La partie intitulée « Projet thérapeutique » présente les difficultés repérées et les objectifs de la prise en charge. Cette partie relève des différents intervenants extérieurs à l'école qui prennent en charge l'enfant. Chaque point est rempli par le professionnel concerné (la liste a valeur indicative).

Comment se passe la liaison entre les enseignants et les professionnels extérieurs qui interviennent ?

L'idéal serait d'organiser une réunion où tous, parents, enseignants, intervenants extérieurs, puissent être ensemble. Cette rencontre pouvant être difficile à mettre en place, nous proposons de passer par la voie du courrier ou du mail.

Si vous avez demandé un PAI, les enseignants de votre enfant vous donneront un document à transmettre aux intervenants extérieurs qui aident votre enfant: il s'agit d'une présentation du PAI suivi de la partie les concernant dans le PAI à remplir. Ils peuvent aussi noter tout ce qui leur semble important de faire (ou de ne pas faire !) pour aider votre enfant.

Bien évidemment, cela n'est rendu possible que si vous les autorisez à lever le secret professionnel uniquement dans le cadre de ce qui peut aider la prise en charge scolaire. L'école n'a pas besoin de tout savoir, mais un diagnostic et des pistes de réflexion peuvent grandement aider la prise en charge de votre enfant.

Nous rappelons d'ailleurs que l'école est elle-même soumise à un devoir de réserve.

À partir du moment où vous avez donné votre accord, les documents remplis par le professionnel sont transmis à l'école soit par courrier aux enseignants de la classe, soit par mail aux enseignants ou au centre de ressources [CoordinationTSA@lycee-jean-renoir.de](mailto:CoordinationTSA@lycee-jean-renoir.de).

Si vous êtes d'accord, et que les différents partenaires (enseignants ou intervenants) en font la demande, il est bien sûr possible d'organiser une rencontre téléphonique ou à l'école entre les différents membres de l'équipe éducative.

### **Le PAI, et après ?**

L'enfant va bénéficier des aides et adaptations décidées dans le PAI. Quelques mois après sa mise en action, les partenaires de l'équipe éducative feront un point sur les progrès de l'enfant et verront si le PAI doit être adapté ou modifié.

Si l'élève a déjà bénéficié d'un PAI lors de l'année scolaire précédente, il sera rajouté un avenant qui sera de nouveau signé par tous les partenaires.

Si votre enfant est en CM2, le PAI peut être directement transmis à l'infirmière scolaire en 6ème ce qui permettra une prise en charge rapide et efficace des difficultés de votre enfant, dans le cadre de la poursuite de sa scolarité.

Ayant à cœur d'assurer la meilleure prise en charge possible pour votre enfant, nous nous tenons à votre disposition en vue d'une collaboration fructueuse et efficace.